

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2020

ENCADRER RÉTENTION ADMINISTRATIVE - (N° 2952)

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par

Mme Lorho

ARTICLE 2

À l'alinéa 13, supprimer les mots :

« , d'un espace de détente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rétention administrative est une procédure de maintien dans un lieu fermé un étranger qui fait l'objet d'une décision d'éloignement, dans l'attente de son renvoi forcé, pas d'un séjour d'agrément.